

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

### DÉLIBÉRATION N° 2021\_009

**Rapporteuse : Gaëlle RIBY-CUNISSE**

### Objet : Crédits alloués aux écoles pour les fournitures scolaires – budget 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	27	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
12 mars 2021			
Date d'affichage			Absent-es :
25 mars 2021			
Transmis en préfecture le			
25 mars 2021			
Rubrique : 7.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Gilles MAYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu l'article L. 212-5 du code de l'Education indiquant que l'établissement des écoles publiques est une dépense obligatoire pour les communes et notamment les dépenses liées à leur fonctionnement.

Vu la délibération n°2019-059 du 12 décembre 2019 relative aux crédits alloués aux écoles pour les fournitures scolaires pour le budget 2020.

La ville alloue chaque année un budget « fournitures scolaires » aux six écoles de la commune.

Ces crédits concernent exclusivement les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune et permettent l'acquisition de matériels pédagogiques, de manuels scolaires, l'achat de fournitures de papeterie et de consommables de bureautique/informatique.

Il est proposé au conseil municipal de retenir les montants suivants pour l'année 2021 :

- 90 € par classe,
- 38 € par enfant,

Les effectifs retenus pour le calcul des montants totaux par école sont les effectifs scolaires arrêtés au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Sur cette base les montants suivants sont alloués aux écoles de la commune :

Fournitures scolaires							
BP 2021	J. Ferry	Pasteur	P. Bert	Gény	Jéricho	Leclerc	TOTAL
Montant	6 126 €	4 820 €	6 430 €	3 894 €	2 512 €	2 930 €	26 712 €

Chaque directrice ou directeur est en charge de la répartition et du suivi des enveloppes, en lien avec le pôle scolaire, afin d'assurer une couverture équitable de toutes les classes et d'éviter tout dépassement.

La répartition habituelle prévoit une enveloppe par classe et une enveloppe pour les besoins de la direction ou pour des achats communs à toutes les classes de l'école. La répartition des crédits de l'année dernière était d'environ 30 % matériel pédagogique et 70 % papeterie.

En supplément, il est également proposé de prévoir le versement des sommes suivantes pour les enseignements « spécialisés » :

Classe Ecole concernée	Psychologue et enseignante RASED Toutes écoles	ULIS Ecole J. FERRY	Classe allophone Ecole PASTEUR	TOTAL
Montant	500 €	250 €	250 €	1 000 €

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficultés. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

L'ULIS -Unité localisée d'inclusion scolaire - est un dispositif d'inclusion pour des élèves en situation de handicap. Cette classe est située à l'école Jules Ferry et compte 10 élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives.

La classe allophone est un dispositif d'accompagnement favorisant l'apprentissage du français, langue de scolarisation, et la continuité pédagogique des élèves allophones nouvellement arrivés en France. Un enseignant spécialisé est présent à l'école Pasteur pour prendre en charge ces élèves (14 élèves pour l'année 2020/2021) à plusieurs reprises dans la semaine.

Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021, chapitre 011 « charges à caractère générale » - article 6067 « fournitures scolaires ».

Vu l'avis favorable de la commission Education et solidarités du 10 mars 2021

**Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** l'attribution des crédits pour les fournitures scolaires suivant les montants définis ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

